

La présente décision
affichée le 13 mars 2024
et transmise au représentant de l'État le 13 mars 2024
est exécutoire depuis cette date.

CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 13 MARS 2024 DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt quatre, le mercredi 13 mars, à 9h30,
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire,
dans la salle Kléber Loustau au Conseil départemental de Loir-et-Cher à Blois,
sous la présidence de Madame Sylvie GINER.

Date de la convocation : 1^{er} mars 2024

Présents : (22)

Collège Région Centre-Val de Loire : Delphine BENASSY, Mohamed MOULAY,

Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher : Catherine LHÉRITIER, Jacques PAOLETTI

Collège Conseil départemental d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER, Isabelle RAIMOND-PAVERO

Collège EPCI 41 : Philippe MASSON, Alain PROT, Philippe MERCIER, Régis SOYER, Bernard ESPUGNA,
Michel GUIMONET, Hubert AZEMARD, Stéphane LEROY

Collège EPCI 37 : Marc LEPRINCE, Claude BORDIER, Philippe BEHAEGEL, Jean-François CRON, Gerard
SERER, Christophe DUVEAUX, Sylvia GAURIER, Jocelyn GARCONNET.

Absents : (32)

Guillaume CRÉPIN, Alexandre AVRIL, Philippe GOUET, Bernard PILLEFER, Guillaume PELTIER, Jocelyne
COCHIN, Geneviève GALLAND, Rémi LEVEAU, Malik BENAKCHA, Nicolas HASLÉ, Marwane CHABBI, Joël
NAUDIN, Frédéric DEJENTE, Jean-Claude THUILLIER, Henry LEMAIGNEN, Laurent ALLANIC, Pierre SOLON
Roger LEROY, Éric MARTELLIÈRE, Karine MICHOT, Jean-Claude OMONT, Martine TARTARIN, Marc
ANGENAULT, Alain BENARD, Jean-Claude GAUTHIER, Daniel SANS-CHAGRIN, Christophe BAUDRIER,
Thierry BRUNET, Christian PIMBERT,, Patrick MICHAUD, Jean-Christophe GASSOT, Isabelle GAUDRON.

Personnes ayant donné pouvoir : (13)

Bernard PILLEFER à Catherine LHÉRITIER

Jocelyne COCHIN à Delphine BENASSY

Nicolas HASLÉ à Régis SOYER

Henry LEMAIGNEN à Bernard ESPUGNA

Roger LEROY à Michel GUIMONET

Daniel SANS CHAGRIN à Philippe BEHAEGEL

Isabelle GAUDRON à Jocelyn GARCONNET

Philippe GOUET à Sylvie GINER

Malik BENAKCHA à Philippe MASSON

Jean-Claude THUILLIER à Alain PROT

Laurent ALLANIC à Jacques PAOLETTI

Martine TARTARIN à Jean-François CRON

Thierry BRUNET à Marc LEPRINCE

Pour : 35 (64 voix) Contre : 0 (0 voix) Abstentions : 0 (0 voix)

Délibération n°3 : Affectation des résultats 2023 au budget 2024

Le Compte Administratif 2023 qui vient d'être étudié présente les résultats consolidés suivants :

I. BUDGET PRINCIPAL (TTC)

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2023	112 506,81	1 310 157,18
Recettes 2023	1 796 311,06	1 883 835,02
Résultat de l'exercice 2023	1 683 804,25	573 677,84
Résultat 2022 reporté	7 020 582,02	3 659 400,40
Résultat de clôture 2023	8 704 386,27	4 233 078,24
	12 937 464,51	

Le résultat de clôture 2023 s'explique principalement par le résultat d'investissement (8 704 386,27 €) perception entre 2014-2016 de subventions des membres sur le déploiement du THD (avant la création du budget annexe).

Il est proposé la reprise de résultat suivante :

- l'excédent d'investissement, soit 8 704 386,27 € est repris en recettes d'investissement (001)
- l'excédent de fonctionnement, soit 4 233 078,24 € est repris en recettes de fonctionnement (002).

II. BUDGET ANNEXE TRÈS HAUT DÉBIT (€ HT)

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2023	9 311 551,00	607 474,95
Recettes 2023	7 398 807,50	1 451 652,74
Résultat de l'exercice 2023	-1 912 743,50	844 177,79
Résultat 2022 reporté	14 219 827,91	3 187 456,28
Résultat de clôture 2023	12 307 084,41	4 031 634,07
	16 338 718,48	

Le résultat de clôture 2023 d'investissement s'explique par le versement en avance de phase des financeurs publics au titre du déploiement de la fibre. Cet excédent a diminué à partir de 2021 du fait des versements effectués à Val de Loire Fibre.

Le résultat de clôture 2023 en fonctionnement s'explique par les opérations d'ordres (solde des opérations réelles en fonctionnement 2023 : 77 079,39 €).

Il est proposé la reprise de résultat suivante

- l'excédent d'investissement, soit 12 307 084,41 € est repris en recettes d'investissement (001)
- l'excédent de fonctionnement, soit 4 031 634,07 € est repris en recettes de fonctionnement (002).

III. BUDGET ANNEXE WIFI PUBLIC VAL DE LOIRE (HT)

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2023	801 181,06	520 097,76
Recettes 2023	587 495,30	520 097,76
Résultat de l'exercice 2023	-213 685,76	0,00
Résultat 2022 reporté	356 881,73	0,00
Résultat de clôture 2023	143 195,97	0,00
	143 195,97	

Le résultat de clôture 2023 en investissement (143 195,97 €) s'explique par le financement du déploiement du réseau, en avance de phase, par la Région et les Départements.

Il est proposé l'affectation des résultats suivants : la reprise de l'excédent d'investissement, soit 143 195,97 € en recettes d'investissement (compte 001).

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le quorum est atteint,

DÉCIDE

Article unique : Le Conseil syndical se prononce favorablement sur les propositions d'affectation du résultat 2023 au budget 2024 sur le budget principal et sur les budgets annexes Très Haut Débit et Wifi public Val de Loire.

La Présidente du SMO Val de Loire Numérique



Sylvie GINER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.